

République Française - Département du Gard

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents : COMTE – GUILLEMET - HLYWA – RIOS -GRAVEZAT – BELLAGAMBA - MALACHANNE - ROUDIERE - ALLARD.CROUZET - BERARD DE MALAVAS - CORNUT - ENJOLRAS.LECLERC – FRANCE - GUIN – GUY - MEJEAN – MERLE C. - SINET – MERLE T.

Procurations : DEL CONFETTO a donné procuration à MERLE C
GAUFFROY a donné procuration à GUY Lysiane
JULLIE a donné procuration à ALLARD.CROUZET
MEJEAN a donné procuration à GUIN

Mme Hlywa est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Service de l'eau année 2015

Vu l'article D 2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau,

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable présenté par le Maire et joint à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Pour copie conforme,

Le Maire, Daniel VERDELHAN



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le :

Date de publication :